

La Gestion des Frais de Déplacements (GFD)

Comme nous vous l'avions annoncé lors de la réunion des personnels, le logiciel de GFD entre en phase de production.

L'entière gestion des déplacements doit se faire au-travers de cet outil, de la demande préalable de déplacement jusqu'à la saisie des états frais.

Cela vaut pour tout déplacement à compter du 1er janvier 2024.

1- Accès et connexion

Les utilisateurs ont accès au portail à l'adresse : <https://gfd.gretani.com>

Lors de la première connexion, votre identifiant et votre mot de passe sont 1° lettre du prénom - Nom (Ex : MJOUVE/MJOUVE)

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** changer votre mot de passe lors de cette première connexion pour garantir la confidentialité des accès :

Sous votre nom, en haut à droite, vous cliquez sur Mon compte, puis changer de mot de passe.

Une fois que c'est fait, Enregistrer puis Déconnexion.

Vous vous connectez ensuite avec votre nouveau mot de passe

Aide par un [Tutoriel](#)

2- Gestion des Frais

a. Etape 1 : la gestion du véhicule personnel

Avant toute chose, vous devez avoir préalablement numérisé votre carte grise et votre attestation d'assurance : ce sont des pièces obligatoires dans le système.

Vous devez transmettre ces justificatifs au gestionnaire des Frais de Déplacements "GFD" par l'intermédiaire du service [GLPI](#) de ticket (rubrique Applicatifs/GFD) ou pour les vacataires par email uniquement sur l'adresse gfd@gretani.com.

b. Etape 2 : les Ordres de mission

Cas 1 - Vous avez un ordre de Mission Permanent

Le document a été préalablement établi et visé, vous le trouverez dans votre espace personnel.

Cas 2 - Vous devez compléter un OMI Ordre de Mission Individuel

L'OMI doit être complété AVANT de partir en déplacement (un contrôle des dates est opéré par le système).

c. Etape 3 : la saisie des Frais

Une fois votre véhicule renseigné, votre "Autorisation d'Utilisation du Véhicule" (AUV) et votre OMI et/ou OMP visé par l'ordonnateur (VISA7) vous pourrez commencer la saisie de vos frais.
Une fois le déplacement réalisé, vous devrez saisir vos frais accompagnés de vos justificatifs directement dans l'outil.
Nous n'accepterons plus les fichiers Excel pour 2024.

3- Aide utilisateur

Une **listes des guides** est disponible qui reprend tous les éléments utiles.
Nous avons également prévu d'alimenter une **FAQ** qui reprendra les questions les plus fréquemment posées.
Enfin vous trouverez tous les **textes** relatifs aux frais de déplacements.

Pour toute demande, merci d'utiliser **UNIQUEMENT** le service **GLPI** de ticket qui s'est enrichi de la thématique GFD. La charge de travail engendrée étant conséquente notamment pour la période de mise en place, merci de bien renseigner votre ticket, le "GFD" vous contactera si besoin directement.

4- Conclusion

L'arrivée de cet outil va bousculer nos habitudes mais va nous permettre de fluidifier le traitement des frais de déplacement.

Ergonomique, le portail va simplifier et sécuriser les demandes de déplacement et la saisie des frais :

- L'ensemble des visas est intégré dans l'outil ⇒ plus de signature
- Les pièces sont conservées et accessibles dans votre espace

From:
<http://gni.gretani.com/> -

Permanent link:
<http://gni.gretani.com/doku.php?id=gni:app:gfd:gfd&rev=1712213374>

Last update: **04/04/2024 07:49**

